



COMMUNIQUE DE PRESSE, 28 décembre 2012

Remise en cause du 44 t par l'Etat : un nouveau coup de canif contre l'agriculture et l'agroalimentaire au 1^{er} janvier 2013

Les représentants des filières animales et des agriculteurs dénoncent une décision gouvernementale prise à la hâte remettant en cause le transport en 44 T en agriculture. Ils demandent l'instauration immédiate d'un échéancier sur 10 ans permettant le renouvellement progressif du parc de camions pour l'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires sur le transport routier.

Après 3 années d'explications argumentées et de négociations longues avec les administrations concernées, le transport routier en 44 tonnes pour les produits de l'Agriculture et l'agroalimentaire est autorisé depuis 2010. Cela permet un meilleur chargement, de réduire le nombre de camions sur les routes, et au final de redonner un peu de compétitivité aux filières agricoles : **Un bilan positif sur tous les plans.**

De nouveaux décrets et arrêtés sont parus en décembre 2012 : ils réduisent notamment la charge maximale par essieu. Cette décision du Gouvernement, prise sans concertation, doit s'appliquer immédiatement au 1^{er} janvier 2013 et cela sans période d'adaptation du matériel roulant.

Sans aménagement, ce sont toutes les filières bretonnes d'élevage et l'agroalimentaire, premier employeur en Bretagne, qui vont être touchées par cette disposition : les camions d'aliments du bétail et les bennes céréalières en circulation ne sont pas adaptés à ces nouvelles règles. Conséquence : c'est 15 millions €/an qui s'envoleront en fumée sous forme de gaz d'échappement et d'effet de serre !

Les acteurs économique sont favorables au « 44t » qui a fait ses preuves en terme de sécurité, d'environnement, d'économie, et cela sans coûter un centime aux contribuables. Le monde agricole et leurs partenaires économiques demandent à l'Etat l'instauration immédiate d'un échéancier sur 10 ans permettant le renouvellement progressif du parc de camions pour l'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires. Ils demandent l'appui des parlementaires bretons.

Contacts

AFAB : L. MORIN, 06.31.52.87.44

UGPVB : J. CROLAIS, 06.30.67.75.05

FRSEA Bretagne : L. KERLIR – 02.23.48.26.44